

## REGLEMENT DE JEU

### Concours Lis avec La Bibliothèque Rose et Verte

#### ARTICLE I – ORGANISATEUR

**HACHETTE LIVRE – Département Hachette Jeunesse Licences, Bibliothèque Rose et Verte**, Société Anonyme au capital de 6.260.976 euros, dont le siège social est situé au 58 rue Jean Bleuzen – 92170 – Vanves, France, et immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 602 060 147, (ci-après « l'Organisateur »), organise le présent Concours « Lis avec La Bibliothèque Rose et Verte » (ci-après le « Jeu ») régi par le présent règlement (ci-après le « Règlement »).

#### ARTICLE II – ACCEPTATION

**EN PARTICIPANT AU JEU, CHAQUE PARTICIPANT :**

- EST REPUTE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU PRESENT REGLEMENT ET EN ACCEPTER PLEINEMENT ET IRREVOCABLEMENT LES DISPOSITIONS,

- EST INFORME QUE TOUT NON-RESPECT DU PRESENT REGLEMENT ENTRAINE SON EXCLUSION DEFINITIVE DU JEU ET LE PRIVE DE TOUT LOT, SANS PREJUDICE DES DOMMAGES ET INTERETS QUE L'ORGANISATEUR PEUT EXIGER.

LE REGLEMENT DU JEU EST DISPONIBLE SUR LE SITE INTERNET DE LA BIBLIOTHEQUE ROSE ET VERTE : [HTTPS://WWW.BIBLIOTHEQUEROSE.COM/](https://www.bibliothequerose.com/) (ci-après le « Site ») SUR LA PAGE DU JEU ACCESSIBLE A L'ADRESSE SUIVANTE : [HTTPS://WWW.BIBLIOTHEQUEROSE.COM/CONCOURS/CONCOURS-OCTOBRE-2025/](https://www.bibliothequerose.com/concours/concours-octobre-2025/) (ci-après la « Page ») ;

#### ARTICLE III – PARTICIPATION

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure/mineure résidant en France métropolitaine à l'exception des mandataires sociaux, représentants, associés, employés (en ce compris les membres de leurs familles) de l'Organisateur et de toutes sociétés ayant directement ou indirectement participé à la conception, la réalisation ou la promotion du Jeu.

Toute participation d'une personne mineure non émancipée doit se faire avec l'autorisation préalable de ses représentants légaux.

Les participants mineurs devront être autorisés à participer par leurs représentants légaux.

Toute participation d'un mineur non autorisée ses représentants légaux n'est pas prise en compte.

Il n'est accepté qu'une seule participation par personne au Jeu, l'Organisateur pouvant procéder à toutes vérifications à cet égard sans avoir à informer les participants de l'exercice de vérifications les concernant et/ou de leur éventuelle exclusion subséquente.

La participation au Jeu est nominative, par conséquent :

- Les participants s'engagent à fournir un justificatif d'identité à première demande de l'Organisateur,
- Toute participation dont les coordonnées sont incorrectes ou incomplètes n'est pas prise en compte,
- Tout usage de procédés permettant de participer au Jeu de façon mécanique est prohibé.

Le Jeu débute le **01/10/2025 à 9h** et s'achève le **31/10/2025 à 20h30**.

Les participants peuvent accéder et participer au Jeu via le Site [HTTPS://WWW.BIBLIOTHEQUEROSE.COM/](https://www.bibliothequerose.com/) sur la Page [HTTPS://WWW.BIBLIOTHEQUEROSE.COM/CONCOURS/CONCOURS-OCTOBRE-2025/](https://www.bibliothequerose.com/concours/concours-octobre-2025/) sous les réserves décrites à l'Article VII du présent Règlement, et après avoir complété et envoyé le formulaire de participation.

**Seules** les dates et heures des connexions des participants enregistrées par les systèmes de l'Organisateur et/ou de ses prestataires techniques font foi.

Toutes les informations demandées au sein du bulletin de participation doivent être obligatoirement complétées par les participants. Toute

participation incomplète et/ou non transmise à l'Organisateur conformément au présent Règlement n'est pas prise en compte.

#### ARTICLE IV – MODALITES

Pour participer au Jeu, chaque participant devra se rendre à l'adresse URL indiquée à l'Article III du présent Règlement afin de jouer au jeu vidéo en ligne « *Tape sur les images* », disponible sur la Page dédiée et indiquée à l'Article III du présent Règlement.

Le jeu vidéo en ligne « *Tape sur les images* » est jouable sur ordinateur, tablette et smartphone. Le but du jeu consiste : 1) se rendre à l'adresse URL indiquée à l'Article III du présent Règlement 2) Jouer au jeu vidéo en ligne « *Tape sur les images* » disponible sur la Page dédiée et indiquée à l'Article III du présent Règlement. 3) Le jeu vidéo en ligne « *Tape sur les images* » est jouable sur ordinateur, tablette et smartphone. Le but du jeu consiste à cliquer sur les images avant qu'elles ne disparaissent pour gagner le plus de points possible dans le délai imparti.

**Parmi l'ensemble des participants, les cinq (5) premiers joueurs du classement des meilleurs scores seront désignés comme les gagnants du jeu.**

En cas d'égalité parfaite des meilleurs scores entre plusieurs participants, les cinq (5) gagnants seront désignés par tirage au sort parmi l'ensemble des participants ayant réalisé lesdits meilleurs scores.

Un suppléant peut être tiré au sort pour les cas où un ou plusieurs participants désignés comme gagnants n'ont pas la qualité pour participer, altèrent le bon déroulement du Jeu, ne respectent pas le présent Règlement ou pour tout autre motif entraînant la nécessité d'attribuer le lot à un autre participant.

#### ARTICLE V – LOTS

Les dotations composant le lot sont, pour chaque gagnant :

Minecraft 01 - La montagne	6,50 €
Minecraft 02 - Le dragon	6,50 €
Agent Stitch 01 - Une aventure sans bavures	6,50 €
Agent Stitch 02 - Un agent sur les dents	6,50 €
Fantômette NED 01 - Les Exploits de Fantômette	6,50 €
Fantômette NED 02 - Fantômette contre le hibou	6,50 €
Harold et les dragons 01 - Comment dresser votre dragon	6,50 €
Harold et les dragons 02	6,50 €
L'Étalon Noir 01 NED - L'Étalon Noir	6,50 €
L'Étalon Noir 02 NED - Le retour de l'Étalon Noir	6,50 €
Ma vie, mes amis, mon collègue 01 - Une rentrée mouvementée	6,50 €
Ma vie, mes amis, mon collègue ! 02 - Populaire à tout prix	6,50 €
La Comtesse de Ségur 01 NED - Les Malheurs de Sophie	6,50 €
La Comtesse de Ségur 02 NED - Les Petites Filles Modèles	6,50 €
Destins de champions 07 (NED) - Une biographie de Cristiano Ronaldo	5,90 €
Destins de champions 01 (NED) - Une biographie de Kylian Mbappé	5,90 €
Gabby et la maison magique 01 - Un nouveau petit frère	5,90 €
Gabby et la maison magique 02 - Catastrophes en série !	5,90 €
Bienvenue au refuge 01 - Chaton en danger	5,90 €
Bienvenue au refuge 02 - Un chien à sauver	5,90 €
L'école des Licornes 01 (La série TV) - Le temple secret	5,90 €
L'école des Licornes 02 (La série TV) - La Course du Mérite	5,90 €
Mystery Lane 01 - Le voleur invisible	5,90 €

Mystery Lane 02 - Le Chevalier Maléfique	5,90 €
Mes amis les chevaux 01 - Un nouveau pensionnaire	5,90 €
Mes amis les chevaux 02 - La grande compétition	5,90 €
Ma vie, mes copines 01 - Vive la rentrée !	5,90 €
Ma vie, mes copines 02 - Le délégué de classe	5,90 €
Le Club des Cinq 01 NED - Le Club des Cinq et le trésor de l'île	5,90 €
Le Club des Cinq 02 NED - Le Club des Cinq et le passage secret	5,90 €
Miraculous (Nouvelles histoires) 01 - Un Papillon peut en cacher un autre	5,90 €
Miraculous (Nouvelles histoires) 02 - Une nouvelle amie	5,90 €
Pokémon Les Horizons 01 - Une rentrée mouvementée pour Liko !	5,90 €
Pokémon Les Horizons 02 - Il faut sauver Poussacha !	5,90 €
Hot Wheels Let's Race 01 - Bienvenue dans l'équipe !	5,90 €
Hot Wheels Let's Race 02 - Première course !	5,90 €
Mermaid Magic 01 - Les perles de Neptune	5,90 €
Mermaid Magic 02 - À la surface	5,90 €
Stitch ! 01 - Un drôle d'extraterrestre	5,90 €
Stitch ! 02 - Le compteur de bonnes actions	5,90 €
Wild Immersion 01 - Expédition au pays des lions	5,90 €
Wild Immersion 02 - Expédition au pays des tigres	5,90 €
Sonic Prime 01 - Bienvenue à Néo Yoke City !	5,90 €
Sonic Prime 02 - Le Prisme du Paradoxe	5,90 €
Rainbow High 01 - Bienvenue à Rainbow High !	5,90 €
Rainbow High 02 - Une soirée d'enfer	5,90 €
Belfort&Lupin 01 - Mission perruque	5,90 €
Belfort&Lupin 02	5,90 €
Le Club des Cinq Junior 01 - Un après-midi bien tranquille,,,	5,90 €
Le Club des Cinq Junior 02 - Le Mystère de l'île	5,90 €
Nebulous Stars 01 - Nebula et la mystérieuse étoile filante	5,90 €
Vaiana 2 01 - La chasse au trésor de Simea	5,90 €

La valeur commerciale totale des dotations du présent Jeu est de mille cinq cent soixante-seize TTC (1576€ TTC).

**Les valeurs commerciales ci-dessus correspondent aux prix publics toutes taxes comprises couramment pratiqués à la date de rédaction du Règlement, sont indicatives et susceptibles de variation.** Les éventuelles différences constatées entre lesdites valeurs et les valeurs réelles des lots à la date de leur réception par les gagnants ne seront pas remboursées. A l'inverse, si la valeur réelle des lots augmente, le gagnant n'a pas à sa charge la différence de prix.

Les lots sont non cessibles, nominatifs, et il n'est pas possible d'obtenir leur contre-valeur en espèce ou de demander un échange.

#### ARTICLE VI – INFORMATION

L'annonce des gagnants est effectuée par courriel à compter du 03/11/2025 à 9h à l'adresse e-mail indiquée via l'autorisation parentale.

Seuls les gagnants sont informés et il n'est adressé aucun courriel, appel téléphonique, courrier postal, message privé ou tout autre message aux participants qui n'ont pas gagné.

Les gagnants sont informés par l'Organisateur par courriel des modalités de remise de leurs lots, et notamment des informations nécessaires à leur réception, à l'adresse électronique renseignée lors de leur participation au Jeu. Si dans un délai de **quinze (15) jours** après l'envoi de ce courriel, les

gagnants ne confirment pas par retour leur acceptation (i) du lot et (ii) des modalités précitées, ils sont définitivement considérés comme renonçant à leur lot. De même, tout lot retourné par *La Poste*®, *Chronopost*®, *UPS*® ou tout autre prestataire de service tiers similaire comme non remis pour quelque raison que ce soit est considéré comme abandonné par le gagnant concerné. Dans ces deux cas, l'Organisateur se réserve le droit d'attribuer les lots concernés à un autre participant désigné conformément au présent Règlement.

Toute modification des coordonnées renseignées au moment de la participation ayant pour conséquence l'impossibilité de contacter le(s) gagnant(s) aux fins de confirmation desdites coordonnées entraîne la perte du lot sans qu'aucune revendication ne puisse être émise à l'encontre de l'Organisateur.

Aux fins du Règlement, les participants font élection de domicile à l'adresse postale indiquée lors de leur inscription au Jeu ou dans leur courriel de confirmation de l'acceptation du lot.

#### ARTICLE VII – RESPONSABILITES

L'ORGANISATEUR SE RESERVE LE DROIT D'ANNULER, MODIFIER, REPORTER, SUSPENDRE OU PROLONGER LE JEU A TOUT MOMENT ET POUR TOUTE RAISON, SANS QUE SA RESPONSABILITE NE PUISSE ETRE ENGAGEE DE CE FAIT. IL PEUT NOTAMMENT REMPLACER LES LOTS PAR DES LOTS DE NATURE ET DE VALEUR COMMERCIALE SIMILAIRES OU SUPERIEURES.

LA PARTICIPATION AU JEU IMPLIQUE LA CONNAISSANCE ET L'ACCEPTATION DES LIMITES D'INTERNET, NOTAMMENT AU REGARD DES PERFORMANCES TECHNIQUES, TEMPS DE REPONSE, RISQUES D'INTERRUPTION, ET PLUS GENERALEMENT LES RISQUES INHERENTS A TOUTE CONNEXION ET TRANSMISSION SUR INTERNET, L'ABSENCE DE PROTECTION DE CERTAINES DONNEES, LES RISQUES DE CONTAMINATION PAR DES VIRUS, ETC. EN CONSEQUENCE, L'ORGANISATEUR NE PEUT EN AUCUNE CIRCONSTANCE ETRE TENU RESPONSABLE, SANS QUE CETTE LISTE SOIT LIMITATIVE : DE TOUT DYSFONCTIONNEMENT DE RESEAUX ; DE DEFAILLANCE DE MATERIEL, DE COMMUNICATIONS ; DE PERTE DE COURRIER, DE DONNEES ; DU FONCTIONNEMENT DE TOUT LOGICIEL ; DES CONSEQUENCES DE VIRUS, ANOMALIES, DEFAILLANCES TECHNIQUES ; DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT EMPECHANT OU LIMITANT LA PARTICIPATION AU JEU.

L'ORGANISATEUR NE PEUT EN AUCUN CAS ETRE TENU RESPONSABLE DE RETARD, PERTE, VOL, DETERIORATION, NON RECEPTION DES LOTS OU ENCORE DU MANQUE DE LISIBILITE DES CACHETS, DU FAIT DE *LA POSTE*®, *CHRONOPOST*®, *UPS*® OU DE TOUT AUTRE PRESTATAIRE DE SERVICE TIERS SIMILAIRE.

L'ORGANISATEUR DECLINE TOUTE RESPONSABILITE POUR TOUS DOMMAGES QUI POURRAIENT SURVENIR A L'OCCASION DE L'USAGE/DE LA JOUISSANCE DES LOTS ET EXCLUT TOUTE RESPONSABILITE RELATIVE A UNE EVENTUELLE INSATISFACTION DES GAGNANTS CONCERNANT LEURS LOTS.

#### ARTICLE VIII – DONNEES PERSONNELLES

Les caractéristiques des traitements de données personnelles des participants (ci-après les « Données ») réalisés par l'Organisateur dans le cadre de leur participation au Jeu sont les suivantes :

Finalités de traitement	Données traitées	Bases légales de traitement	Durées maximales de conservation des Données
-------------------------	------------------	-----------------------------	--

Participer au Jeu	Nom, prénom, date de naissance du participant mineur  Nom, prénom, adresse e-mail, du représentant légal	Consentement	Un (1) an après la clôture du Jeu
Annoncer le(s) gagnant(s) du Jeu	Nom, prénom, du gagnant mineur Nom, prénom, adresse e-mail du représentant légal		
Envoyer au(x) gagnant(s) du Jeu le(s) lots(s)	Nom, prénom, adresse postale, adresse e-mail, numéro de téléphone portable du représentant légal		

de la Page et/ou du Site de l'Organisateur visé(s) à l'Article II du présent Règlement sont interdites.

---

#### ARTICLE X – DROIT APPLICABLE - JURIDICTION COMPETENTE

---

Le présent Règlement est soumis aux dispositions du droit français.

Toute réclamation doit être adressée par écrit au plus tard **quinze (15) jours** après la date de clôture du Jeu, seule la date du cachet de la poste faisant foi, à l'adresse postale suivante :

**HACHETTE LIVRE – Hachette Jeunesse Licenses**  
**58 rue Jean Bleuzen**  
**CS 70007**  
**92178 – Vanves CEDEX, France**

En cas de litige se rapportant au Jeu, les participants/gagnants et l'Organisateur s'engagent à rechercher préalablement et de bonne foi une solution amiable.

A défaut d'accord amiable, tout litige relatif au Jeu sera soumis au tribunal compétent selon les règles légales.

L'Organisateur, destinataire et responsable de traitement, a désigné un Délégué à la Protection des Données personnelles (*Data Protection Officer* ou DPO).

Les Données sont hébergées au sein de l'Union Européenne et/ou dans des pays tiers assurant un niveau de protection adéquat en vertu d'une décision d'adéquation adoptée par la Commission Européenne et/ou conformément aux clauses contractuelles types approuvées par la Commission Européenne.

Certaines Données seront transmises, le cas échéant, à des tiers prestataires techniques sous-traitants de l'Organisateur ou à des partenaires de l'Organisateur pour les seules finalités de traitement listées dans le tableau ci-dessus.

Concernant leurs données personnelles, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de portabilité, de limitation et d'opposition qu'ils peuvent exercer selon les modalités précisées au sein de la charte des données personnelles du Site visé à l'Article II du présent Règlement.

Les participants peuvent définir des directives quant au sort de leurs Données après leur mort, saisir une autorité de contrôle ou retirer leur consentement au traitement de leurs Données mais acceptent, le cas échéant, que l'Organisateur ne tienne pas compte de leur participation.

Pour en savoir plus sur le traitement de leurs Données et l'exercice de leurs droits, les participants peuvent consulter la charte des données personnelles de l'Organisateur disponible sur le Site visé à l'Article II du présent Règlement.

---

#### ARTICLE IX – PROPRIETE INTELLECTUELLE

---

La reproduction et la représentation totale ou partielle des éléments du Jeu, de l'univers et de l'ouvrage faisant l'objet du Jeu ainsi que de toute ou partie